

Bordeaux, le 28/05/2020

**Objet : Accès au grand studio de danse pour l'enregistrement des vidéos des candidats aux concours d'entrée du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine**

Madame, Monsieur,

Au regard de la crise sanitaire du Covid-19, les épreuves du concours d'entrée 2020 DE/DNSPM au PESMD se dérouleront à distance par l'envoi de vidéos.

Dans le cadre du plan de reprise des activités du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, les candidats qui en font la demande, sous réserve de disponibilité, pourront enregistrer leurs vidéos dans le grand studio de danse et avec le matériel d'enregistrement du PESMD. Les candidats auront la possibilité d'être accompagnés.

En conformité avec le ministère de la Culture et la note d'aide à la reprise d'activité (20/05/2020), l'accès au grand studio de danse sera autorisé dans les conditions suivantes :

- Accès des candidats et accompagnateurs uniquement sur RDV par mail : [lschembri@pesmd.com](mailto:lschembri@pesmd.com)
- La réservation de la salle s'effectuera sur un créneau de 3h00 (maximum) dans les cadres horaires suivants : 9h00-12h30 et 14h00-17h00.
- Pas plus de 4 personnes : candidats, accompagnateurs et personnel du PESMD compris. Les petits groupes de musique mobilisant plus de 4 personnes pourront être autorisés sous réserve d'acceptation de la direction et sous demande motivée.
- Compte tenu de la taille du studio, une distanciation sociale d'un minimum d'1m50 devra être respectée par les occupants.
- Les occupants devront impérativement se munir de chaussettes spécifiques supplémentaires et réservées à l'usage du studio. Elles seront à mettre avant l'entrée dans le studio.
- Un gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Il est obligatoire d'en faire usage avant l'entrée dans le studio et avant d'utiliser tout instrument mis à disposition.
- La pièce devra être aérée avant et après toute occupation.
- Pour les candidats qui souhaitent utiliser le matériel d'enregistrement du PESMD, se munir d'une clé USB pour récupérer les vidéos.

Il sera demandé à tout occupant de respecter les gestes barrières tels qu'ils seront affichés à l'entrée du PESMD (cf. Annexe 1 : Gestes barrières).

Laurent GIGNOUX  
Directeur du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine





PÔLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
**MUSIQUE/DANSE**  
BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

## ANNEXE 1 : GESTES BARRIÈRES

**COVID-19**

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement les mains**



**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**



**Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

19, rue Monthyon  
33800 Bordeaux - France  
+33 (0)5 56 91 36 84

www.pesmd.com

Numéro organisme de formation : 72330230333  
Siret 38345677900032 - APE 8552Z

